

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

AMENDEMENT

N° 699

présenté par
Mme Brugnera, rapporteure et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 25

I. – À l’alinéa 17, substituer aux mots :

« le bénéficiaire a été mis »

les mots :

« l’association a été mise ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« au bénéficiaire »

les mots :

« à l’association ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.